

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 61 (1932)

Heft: 11

Rubrik: Cours officiels pour membres du corps enseignant

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Donc : *Les deux dimensions du losange sont la grande diagonale et la petite diagonale.*

Les faire montrer et reconnaître.

b) *Etude de la surface du losange.* — Le maître fait bien observer les losanges où maintenant sont tracées les diagonales. Il fait remarquer que le losange se compose de 4 parties = de 4 triangles = de 4 triangles égaux. (Le prouver en coupant un losange en ses 4 triangles qu'on superpose.) Il les numérote et les dessine en couleurs au tableau noir.

Puis courte revision sur la composition du losange.

c) Le maître se sert maintenant de ses deux losanges ; aux élèves placés devant le tableau noir, il montre que ces deux losanges sont égaux, en les superposant. Puis, il les découpe dans le sens des diagonales. Il obtient ainsi 8 triangles égaux. (Le prouver par la superposition.) Il reconstruit un losange au moyen de 4 triangles découpés. Il place les 4 autres triangles autour du losange construit, de manière à former un rectangle.

Ce rectangle se compose de 8 triangles égaux : les numérotés. Puis, le maître enlève les 4 triangles ajoutés autour. Il reste un losange qui a 4 triangles. Or, le rectangle avait 8 triangles égaux ; le losange en a 4 ; *donc, le losange est la moitié du rectangle.* — Ecrire et répéter.

d) *Application de cette règle.*

Problème : « Chercher la surface d'un losange ayant 6 dm. de grande diagonale et 4 dm. de petite diagonale. »

Raisonnement : Si c'était un rectangle, la surface serait de $6 \text{ dm}^2 \times 4 = 24 \text{ dm}^2$. Mais, c'est un losange, qui vaut la moitié du rectangle ; donc la surface du losange mesure la moitié de 24 dm^2 ou $24 \text{ dm}^2 : 2 = 12 \text{ dm}^2$.

Solution : Surface du rectangle correspondant $6 \text{ dm}^2 \times 4 = 24 \text{ dm}^2$.

Surface du losange : la moitié de 24 dm^2 ou $24 \text{ dm}^2 : 2 = 12 \text{ dm}^2$.

De cet exemple, tirons la règle : *Pour calculer la surface du losange, je cherche la surface du rectangle correspondant et j'en prends la moitié.*

Récapitulation sur : a) Les dimensions du losange : grande diagonale et petite diagonale ; notion exacte de la diagonale ;

b) Calcul de la surface.

3. — *Applications* : 1° Dessins constructifs avec ou sans dimensions données.

2° Problèmes oraux : *Guide du maître*, V^{me} série, p. 44.

3° Problèmes écrits : *Mon livre de calcul*, V^{me} année, p. 23.

C. B.

Cours officiels pour membres du corps enseignant

Le canton et la ville de St-Gall organisent cet été des cours de vacances spécialement destinés aux membres du corps enseignant de la Suisse romande. Ces cours ont lieu à l'*Institut Dr Schmidt*, à St-Gall. Ils offrent aux participants une excellente occasion de parfaire leur connaissance de la langue allemande et de faire un séjour intéressant dans la Suisse orientale. L'enseignement est confié à des professeurs ayant obtenu leurs titres universitaires et spécialisés dans l'enseignement de la langue allemande aux étrangers. Ils comprennent des cours, des conférences et des leçons d'exercices pratiques. Les auditeurs

des cours sont répartis, suivant les connaissances qu'ils possèdent dans cette langue, en plusieurs sections différentes. Les cours, de 4 ou 6 semaines, commenceront le 19 juillet et le 8 août. Les participants pourront, s'ils le désirent, passer un examen pour l'obtention d'un certificat officiel.

Deux heures durant la matinée sont réservées aux leçons d'allemand et aux conférences, tandis que l'après-midi est consacré aux sports, excursions et récréations diverses. Les participants ont entrée libre dans tous les musées, galeries, bibliothèques, etc., du canton et de la ville de St-Gall. Une inauguration officielle des cours par les autorités scolaires et des réunions avec le corps enseignant du canton de St-Gall sont prévues.

Les droits d'inscription s'élèvent à 40 fr. pour le cours de 4 semaines, à 60 fr. pour celui de 6 semaines. Une liste officielle des pensions est à disposition. Sur demande, la pension complète peut être prise à l'Institut Dr Schmidt.

Les cours sont destinés aux maîtres et maîtresses des écoles primaires et secondaires, aux professeurs de gymnases, d'écoles de commerce, d'écoles industrielles, etc. Les cours pour les membres du corps enseignant sont indépendants de ceux pour élèves de la Suisse romande.

Pour tous renseignements plus complets, s'adresser à la Direction de l'Institut Dr Schmidt, St-Gall, chargée de l'organisation des cours.



VACANCES EN SUISSE

Un des effets de la situation économique actuelle sera, sans aucun doute, de retenir en Suisse un grand nombre de ceux de nos compatriotes qui avaient l'habitude d'aller passer leurs vacances à l'étranger. Pour beaucoup, ce sera un enchantement et il est probable que, séduits par la beauté de nos sites alpestres et enchantés du bien que l'on s'y fait dans un air pur et léger, ils se promettent d'y revenir fidèlement. D'autres, poussés par un louable sentiment de solidarité et désireux de venir en aide, dans la mesure de leurs moyens, à l'industrie hôtelière durement frappée, renonceront à un projet d'évasion qui, en regard des circonstances présentes, prend, certes, un aspect de désertion, et resteront au pays. Souhaitons que de tels mouvements se généralisent et que, de groupes en groupes, l'on se donne rendez-vous en Suisse ; ceux qui affectionnent le midi iront dans les régions de Montreux ou de Lugano, ceux qui sont attirés par les paysages vigoureux iront en Oberland, ceux qui préfèrent les hautes vallées larges et calmes iront en Engadine, chacun trouvera, à coup sûr, dans la variété infinie qui s'offre à lui, le lieu qui lui convient particulièrement. En Valais, selon des renseignements parvenus à l'Association suisse de propagande (Semaine suisse), ceux qui rêvent de louer un chalet et de mener dans quelque « mayen » la délicieuse vie de propriétaire, pourront s'adresser à la Chambre valaisanne de commerce, à Sion, qui a pris l'initiative de créer un service de renseignements gratuits à ce sujet et qui se charge de la location avec toutes garanties désirables. Nul doute que cette initiative intéressante ne remporte le plus grand succès. Il faut espérer que ces efforts et ceux de l'hôtellerie seront récompensés et que l'affluence des Suisses dans nos stations viendra compenser, dans une large mesure, le recul du tourisme étranger.

A. S. P.

